

## MODIFICATION DES REGLEMENTS JUILLET 2009

### REGLEMENTS GENERAUX

**Article B.2.2.1** Modifier comme suit

#### **2. Championnat de France et compétitions nationales en extérieur (en individuel)**

- Les championnats de France (Fita, Fédéral)
- La phase de qualification individuelle des manches de D1, D2 et de DNAP
- La semaine Jeunes

#### **Lors des phases de qualification et jusqu'en 1/8ème de finale inclus :**

Après la (les) session(s) d'entraînement, ne sont admis sur le terrain de compétition que les **concurrents participant au tournoi**, les **arbitres** et les **entraîneurs** (dans la limite d'1 entraîneur par équipe), le **Délégué Technique** de la FFTA, le **Président du Jury d'Appel**, le **Président du Comité d'Organisation** et les **personnes composant l'équipe de terrain** qui devront être facilement identifiables. De même, une **personne accréditée par Club** ne disposant pas d'équipe et ayant au moins 1 archer en compétition est autorisée à accéder au terrain.

*Les entraîneurs de club et les personnes accréditées auront accès au terrain dans la zone de repos jusqu'à la ligne du matériel*

*Application immédiate - Comité Directeur des 27 et 28 juin 2009.*

#### **Article B.7. Points particuliers**

Ajouter à la fin de cet article

- **Arrêt du tir**

Si un concurrent a tiré au moins 1 flèche durant l'épreuve de qualification, il sera classé selon le score qu'il aura obtenu, aussi bien pour la compétition individuelle que par équipes.

S'il ne tire aucune flèche durant l'épreuve de qualification, il ne sera pas classé et son équipe non plus (s'il est membre de l'équipe et que cette équipe ne dispose que de 3 archers). Leurs adversaires disposeront donc d'un bye (exemption).

*Interprétation de la FITA Avril 2009*

#### **Article C.3.3. Les transferts de club**

Modifier comme suit

L'archer qui change de club d'une saison à l'autre effectue un transfert. Ce transfert n'est possible qu'après la production d'un certificat de radiation, conformément au Règlement Intérieur de la FFTA.

- Le transfert est dit "libre" lorsqu'il est réalisé entre le 1er septembre et le **30 novembre** de chaque année, durant la période de renouvellement des licences. Il permet à l'archer de tirer pour son nouveau club tant en individuel que par équipe, sans aucune limitation, quelle que soit la discipline concernée.

- Le transfert est dit "autorisé" quand il est réalisé, sous contrôle et accord de la Ligue quittée, après le **30 novembre**. Il permet à l'archer de tirer en individuel pour son nouveau club **mais ne permet d'entrer dans la composition d'aucune équipe de son nouveau club, quelle que soit la discipline concernée.**

Cependant, la règle sportive sur la composition des Equipes ne s'applique pas aux DOM/TOM.

*Application au 01/09/2009 - Comité Directeur des 27 et 28 juin 2009*

## TIR EN SALLE Règlement Français

### Article C.1 : Les compétitions qualificatives pour le championnat de France

- Les distances et les blasons** : modifier comme suit

Lors des championnats de ligue et des championnats départementaux en salle, il est souhaitable que le règlement du Championnat de France concernant les blasons à utiliser, soit appliqué, les ligue **et les départements** restant libres de leur choix.

<i>Arcs Classiques</i>	Poussins	Benjamins Minimes(*)	Cadets / Juniors / Seniors Vétérans / Super Vétérans
18m	80cm	60cm <b>(1)</b>	40cm
25m		80cm	60cm
Blasons Arcs Classiques		Cible unique	Cible unique ou trispots

<i>Arcs à Poulies Arcs à Poulies Nus (*)</i>	Minimes(*) (Benjamins + Minimes)	Juniors (Cadets + Juniors) Seniors Vétérans / Super Vétérans
18m	60cm <b>(1)</b>	40cm
25m	80cm	60cm
Blasons Arcs à Poulies	Cible unique	Trispots

<i>Arcs Nu(*) / Arc Droit (*) / Arc Chasse (*)</i>	Hommes et Femmes
18m	60cm <b>(1)</b>
25m	80cm
Blasons Arcs Classiques	Cible unique

**(\*)** Ouvert jusqu'au championnat de ligue : la gestion en incombe à la ligue.

**(1)** Seulement pour les Championnats de Ligue **et les championnats départementaux** : possibilité d'utiliser des blasons trispots, au choix de la Ligue **ou du département**.

Les blasons trispots peuvent être soit triangulaires, soit verticaux.

*Application au 01/09/2009*

### Article C.1

Ajouter à la fin de cet article

- Les couloirs de tir**

En dérogation à l'article B.1.6 du Règlement International : en France, un espace de 70cm est toléré pour chaque archer sur la ligne de tir, soit des couloirs de tir de 1,40m de large

*Application au 01/09/2009*

# TIR EN EXTERIEUR

## Règlement Français

### Article C.3.4

Dernier point : Aménagement de la ligne de tir : supprimer le dernier croquis "Aménagement de la ligne de tir - Compétitions individuelles"

# TIR EN CAMPAGNE

## Règlement International

**A.8.3** : Selon les scores suivants pour les divisions "arcs recurve" :

	ARROW HEAD - ARCS RECURVE													
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	219	196	256	229	292	261	329	294	365	327	402	359	438	392
Brun	244	227	285	265	325	303	366	341	407	378	447	416	488	454
Gris	265	249	309	291	353	332	398	374	442	415	486	457	530	498
Noir	291	279	340	326	388	372	437	419	485	465	534	512	582	558
Blanc	313	302	365	352	417	403	470	453	522	503	574	554	626	604
Argent	338	323	394	377	451	431	507	485	563	538	620	592	676	646
Or	350	339	408	396	467	452	525	509	583	565	642	622	700	678

**A.8.4** : Pour la division "arcs nus", il y aura des épinglettes ARROW HEAD selon les scores suivants :

	ARROW HEAD - ARCS NUS													
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	191	182	223	212	255	243	287	273	318	303	350	334	382	364
Brun	230	198	268	231	307	264	345	297	383	330	422	363	460	396
Gris	250	226	292	264	333	301	375	339	417	377	458	414	500	452
Noir	273	250	319	292	364	333	410	375	455	417	501	458	546	500
Blanc	294	275	343	321	392	367	441	413	490	458	539	504	588	550
Argent	316	299	369	349	421	399	474	449	527	498	579	548	632	598
Or	335	312	391	364	447	416	503	468	558	520	614	572	670	624

**A.8.4.1** : Pour la division "arcs compound", il y aura des épinglettes ARROW HEAD selon les scores suivants :

	ARROW HEAD - ARCS COMPOUND													
	24 Cibles		28 Cibles		32 Cibles		36 Cibles		40 Cibles		44 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D	H	D
Vert	292	275	341	321	389	367	438	413	487	458	535	504	584	550
Brun	313	301	365	351	417	401	470	452	522	502	574	552	626	602
Gris	331	318	386	371	441	424	497	477	552	530	607	583	662	636
Noir	351	338	410	394	468	451	527	507	585	563	644	620	702	676
Blanc	371	357	433	417	495	476	557	536	618	595	680	655	742	714
Argent	389	377	454	440	519	503	584	566	648	628	713	691	778	754
Or	399	388	466	453	532	517	599	582	665	647	732	711	798	776

*Application au 01/04/2009*

## Article B.12 : LES FEUILLES DE MARQUE

Supprimer les deux tableaux et remplacer par les tableaux ci-joints en annexe

Application immédiate

# TIR EN CAMPAGNE Règlement Français

## Article C.2

Modifier comme suit :

Sont reconnues toutes les catégories qui apparaissent dans le tableau officiel des qualifications présenté chaque année par la FFTA.

A titre promotionnel, la FFTA reconnaît les catégories suivantes dans toutes les compétitions jusqu'au Championnat de Ligue compris (la gestion en incombe à la ligue) :

- ✓ Arcs à poulies : les Benjamins et Minimes sont regroupés dans la catégorie « **Minime** ».

Création de la catégorie « **Junior sans viseur** » pour le Championnat de France. Cette catégorie (garçons et filles) tire du piquet bleu (Application au 20/07/2009, lendemain du championnat de France). Cette catégorie Junior arc nu regroupe les Cadets et les Juniors tirant en arc nu.

Les Cadets Arcs à Poulies sont regroupés dans la catégorie « **Junior** ».

Le reste sans changement.

Dans le tableau, modifier comme suit :

Catégories	Arc Nu	Arc Classique	Arc à Poulies
Benjamins	NON	OUI (piquet blanc)	OUI (piquet blanc) (1)
Minimes	NON	OUI (piquet blanc)	
Cadets	OUI (piquet bleu) (4)	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet rouge) (2)
Juniors		OUI (piquet rouge)	
Seniors	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)
Vétérans (3)	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)

(1) Catégorie Minimes arcs à poulies = benjamins + minimes - Concours ouverts jusqu'au championnat de ligue

(2) Catégorie Juniors arcs à poulies = cadets + juniors

(3) Catégorie Vétérans = vétérans + super vétérans

(4) Catégorie Juniors arc nu = cadets + juniors

Catégories	Arc droit (1) Classement en arc nu	Arc chasse (1) Classement en arc nu	Poulies sans viseur (1) Classement avec les arcs à poulies
Benjamins	NON	NON	NON
Minimes	NON	NON	
Cadets	NON	NON	
Juniors	NON	NON	NON
Seniors	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet rouge)
Vétérans (3)	NON	NON	NON

(1) Concours ouverts jusqu'au championnat de ligue.

# TIR EN EXTERIEUR Règlement International

Article B.5.1.3.

Ajouter à la fin de cet article :

**Interprétation de la FITA (Avril 2009):**

S'il existe un accord entre les archers, cet agrément est valide pour la totalité de la compétition. Ils doivent donc tirer à 30m sur les blasons réduits selon leur accord.

S'il n'y a pas eu d'accord, ils doivent tirer selon leur position allouée par l'organisateur.

B.12 LES FEUILLES DE MARQUE

	1	2	3	Volée	Cumul	5 + 6	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
<b>TOTAUX</b>							

	1	2	3	Volée	Cumul	5 + 6	6
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
<b>TOTAUX</b>							
<b>Barrage</b>					<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

**SIGNATURE ARCHER**

**SIGNATURE MARQUEUR**